



**Département du Calvados**  
**COMMUNE de LION-sur-MER (14780)**

2026/03 - 7 sur 9

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du 2 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

<b>Date de la convocation :</b> 26/02/2026
<b>Nombre de membres en exercice :</b> 19
<b>Présents :</b> 14 Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Françoise HOSTALIER, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Valérie DESQUESNE, Jacques DENOYELLE, Yves LESIEUX, Lydie BRUEY, Caroline GAUTIER
<b>Votants :</b> 17 Annick DAGIEU donne pouvoir à Patricia ROSALIE, François FAUVEL donne pouvoir à Magali SAINT, Edith ABDESLAM donne pouvoir à Caroline GAUTIER
<b>Absents excusés :</b> 5 Florent PREVOST, Annick DAGIEU, François FAUVEL, Isabelle TALARD, Edith ABDESLAM
<b>Secrétaire de séance :</b> Patricia ROSALIE

**Objet :** Budget Annexe « LION LOCATIONS » – Reprise anticipée de résultats 2025

Madame le maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que la reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte financier unique et l'affectation des résultats.

Cependant, la commune peut souhaiter reprendre les résultats avant l'arrêté du compte financier unique. Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget. Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

Le compte financier unique provisoire (produit et visé par le comptable) n'a pu être établi du fait des dysfonctionnements nationaux du logiciel « Hélios » de la DGFIP. Le Compte Financier Unique pourra être adopté lorsqu'il sera définitif et visé par les comptes publics (supérieurs et assignataires).

Ces résultats 2025 ont été validés par le comptable public du SGC de Caen.

Vu l'Article L1612-32 du code général des collectivités territoriales,  
 Vu le tome II de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 16 voix pour) approuve la reprise anticipée en 2026 des résultats de l'exercice 2025 pour le Budget Annexe LION LOCATIONS :

1-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	+ 1 327.17 €
<i>Recettes</i>	54 615.19€
<i>Dépenses</i>	53 288.02€
2-Résultat antérieur reporté de fonctionnement (après affectation des résultats en 2025)	+151 808.34€
<b>3- Résultat global de la section de fonctionnement 2025 (1+2)</b>	<b>+ 153 135.51€</b>
4-Résultat d'investissement de l'exercice 2025	- 12 132.13€
<i>Recettes</i>	1 590.30€
<i>Dépenses</i>	13 722.43€

Accusé de réception en préfecture  
 014-211403654-20260302-COM2026-3-8-9-DE  
 Date de télétransmission : 03/03/2026  
 Date de réception préfecture : 03/03/2026

5-Résultat antérieur reporté d'investissement	+ 67 775.40€
<b>6- Résultat global de la section d'investissement 2025 (ligne 001) (4+5)</b>	<b>+ 55 643.27€</b>
7-Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	<b>0,00€</b>
<i>Recettes</i>	0,00€
<i>Dépenses</i>	0,00€
8-Besoin de financement de la section d'investissement (6+7)	<b>0,00€</b>
<b>9-Couverture du besoin de financement (1068 R. Invest)</b>	<b>0,00€</b>
<b>10-Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Fct) (3-9)</b>	<b>+ 153 135.51€</b>

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif de l'exercice 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) avant la fin de l'exercice 2026, après le vote du compte financier unique de 2025 (qui devra intervenir avant le 30 juin 2026).

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Magali SAINT




P.J. Balance SGC des comptes – BA LION LOCATIONS 2025

<p>Accusé de réception en préfecture 014-211403654-20260302-COM2026-3-8-9-DE Date de télétransmission : 03/03/2026 Date de réception préfecture : 03/03/2026</p>
--